

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 JUN 2014**

Délibération
n° 2014.06.208

**Etablissement Public
Foncier de Poitou-
Charentes :**
approbation de la
convention projet
"Nersac - Grand Rue"
entre la commune de
Nersac, l'EPF Poitou-
Charentes et le
GrandAngoulême

LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 juin 2014**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Didier LOUIS, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Jacky BOUCHAUD, Mireille BROSSIER, Gérard BRUNETEAU, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, François NEBOUT, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN

Ont donné pouvoir :

Isabelle FOSTAN à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Xavier BONNEFONT à François ELIE, Patrick BOURGOIN à Danielle CHAUVET, Janine GUINANDIE à Jacky BOUCHAUD, Elisabeth LASBUGUES à Joël GUITTON, Marie-Claude MONTEIL à André BONICHON, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Philippe VERGNAUD à Véronique DE MAILLARD

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD

Absent(s) :

Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Janine GUINANDIE, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2014

**DELIBERATION
N° 2014.06.208**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Rapporteur : **Monsieur PERSYN**

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES : APPROBATION DE LA CONVENTION PROJET "NERSAC - GRAND RUE" ENTRE LA COMMUNE DE NERSAC, L'EPF POITOU-CHARENTES ET LE GRANDANGOULEME

Depuis le 20 février 2014, le GrandAngoulême s'est doté d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) couvrant la période 2014-2020. Dans ce cadre, l'EPF et la communauté d'agglomération du Grand Angoulême se sont associés en élaborant une convention-cadre « HABITAT » couvrant la période de mise en œuvre du PLH, c'est-à-dire 2014-2020.

La convention-cadre « HABITAT » se déclinera en conventions opérationnelles « conventions-projets » dédiées chacune à un projet en particulier. L'objet des conventions-projets est de conduire une politique foncière active, à moyen ou long terme, pour permettre la mise en œuvre des projets communautaires ou communaux, dans le cadre de la politique de l'Habitat, déclinés dans la convention-cadre et conformément aux orientations du PLH « HABITAT ». Ainsi, chaque convention-projet liera le maître d'ouvrage (agglomération ou commune(s) concernée(s)), le GrandAngoulême et l'EPF.

Dans le cadre de son projet urbain sur « Grand Rue », la commune de NERSAC requiert l'intervention foncière de l'EPF PC pour l'accompagnement, objet de la convention adhésion-projet en question.

Le projet de requalification du centre-bourg de Nersac se traduira par :

- la réalisation d'une zone de circulation apaisée,
- la requalification urbaine de la « Grand Rue »,
- la reconquête d'une friche urbaine constituant un important potentiel urbain de développement et de densification urbaine en secteur « BHNS »,
- la réalisation d'un programme de logements accessibles (logements publics et éventuellement logements en accession sociale à la propriété dans l'ancien à rénover), diversifiés en formes, en typologies et en publics accueillis (jeunes ménages, familles, seniors...), vecteur de mixité sociale et inter-générationnelle.

Dans la mesure où ce projet correspond intégralement aux objectifs du PLH 2014-2020 et entre dans le champ des actions prévues par la convention-cadre « HABITAT » liant le Grand Angoulême et l'EPF, il est donc éligible à l'intervention de l'EPF.

La convention-projet a pour objet de :

- définir les objectifs partagés par le Grand Angoulême, la commune et l'EPF ;
- définir leurs engagements et obligations respectifs dans la mise en œuvre d'un dispositif (études, acquisition, gestion, cession, ...) visant à faciliter la maîtrise foncière de l'emprise nécessaire à la réalisation de l'opération de requalification de la « Grand Rue » ;
- préciser les modalités techniques et financières d'interventions de l'EPF, du GrandAngoulême et de la commune, et notamment les conditions financières dans lesquelles les biens immobiliers acquis par l'EPF seront revendus à la commune et/ou aux opérateurs désignés par celle-ci.

Le montant de l'engagement financier de l'EPF au titre de la convention « Grand Rue » à Nersac est plafonné à 500 000 € HT (projet sous maîtrise d'ouvrage communale).

Il comprend la participation de l'EPF aux études et à l'ensemble des dépenses liées à la maîtrise foncière, à la remise en état, à la mise en sécurité et à la gestion des biens acquis dans le cadre de la convention-projet.

Conformément à sa politique et aux objectifs présentés dans la convention-projet, le GrandAngoulême s'engage à apporter un financement au développement du logement social ainsi qu'à l'accession sociale à la propriété selon les modalités en vigueur au moment de la demande de financement.

La durée contractuelle d'exécution de la convention est fixée à 4 ans, éventuellement prorogée par avenants dans la limite de 3 ans supplémentaires maximum à compter de la date de signature de la présente convention.

Dans la mesure où cette convention opérationnelle découle de la convention-cadre « HABITAT », liant le GrandAngoulême et l'EPF, et que ce projet correspond aux orientations de celle-ci ainsi qu'aux objectifs du PLH 2014-2020,

Vu la délibération n° 2014-05-XXXX validant la convention-cadre « HABITAT » n°CC 16-14-003 et les orientations du GrandAngoulême en faveur d'interventions foncières de l'EPF sur le territoire communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 3 juin 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER le projet de convention opérationnelle « Grand Rue » liant l'EPF, la commune de Nersac, et le GrandAngoulême déclinaison de la convention-cadre « HABITAT » n°CC 16-14-XXX liant l'EPF au GrandAngoulême

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Jacques PERSYN en qualité de 11ème vice-président en charge du logement public et de la politique de l'habitat à signer le projet de convention ainsi que tous les documents y afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 juillet 2014	<u>Affiché le :</u> 03 juillet 2014